

COMMUNIQUÉ – LES MINISTRES DES TRANSPORTS PRENNENT DES MESURES CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DU CAMIONNAGE AFIN DE FAVORISER LE COMMERCE INTÉRIEUR ET S’ENGAGENT À COLLABORER DE FAÇON CONTINUE À L’AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

MONTREAL (Québec) – Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des transports et de la sécurité routière ont approuvé aujourd’hui des mesures visant à modifier la réglementation du camionnage commercial lourd afin de soutenir l’industrie du camionnage et la compétitivité économique.

Les ministres ont approuvé trois recommandations du Groupe de travail national sur le poids et la dimension des véhicules. Ces modifications s’inscrivent dans l’esprit du renouvellement de l’*Accord sur le commerce intérieur*, sur lequel se sont entendus les [premiers ministres](#) des provinces et des territoires le 29 août 2014, et elles contribueront à ouvrir davantage les frontières au marché intérieur du pays. Alors que cette importante initiative est lancée, les efforts incessants du Groupe de travail constituent un exemple positif de ce que la collaboration permet d’accomplir.

Les ministres ont également appuyé certaines mises à jour du Code canadien de sécurité (CCS), qui établit les critères d’inspection des camions, des remorques et des autobus, lesquels seront mis en œuvre par chacun des gouvernements. On trouvera [ici](#) de plus amples renseignements sur ces changements.

Ces mesures favoriseront le déplacement sécuritaire et efficace des biens en améliorant l’efficacité énergétique, en réduisant les émissions de GES et en accordant plus de souplesse aux transporteurs qui franchissent les frontières d’une province et d’un territoire à l’autre.

La ministre fédérale des Transports, Lisa Raitt, a fait le point sur les améliorations apportées récemment à la sécurité ferroviaire, et a déclaré que son ministère poursuit ses travaux avec ses partenaires, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, la Fédération canadienne des municipalités, ses partenaires internationaux et d’autres afin d’améliorer constamment la sécurité du système ferroviaire au Canada.

«Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continuent de prendre des mesures pour que les routes canadiennes de transport figurent parmi les plus sécuritaires au monde, en s’engageant à une démarche efficace et harmonisée en matière de réglementation», a déclaré la ministre Raitt. « En outre, notre gouvernement a pris des mesures afin d’améliorer la sécurité ferroviaire et la sécurité du transport des matières dangereuses par rail. Nous poursuivrons notre collaboration avec nos partenaires afin d’assurer l’intégrité de notre système ferroviaire. »

« Le train joue un rôle crucial dans le transport des biens et des personnes d'un océan à l'autre et, dans ce contexte, nous devons nous pencher sur les préoccupations des municipalités », a ajouté le ministre québécois des Transports, Robert Poëti. « La sécurité de nos réseaux ferroviaires est, et restera, une priorité. »

Reconnaissant l'importante contribution de l'infrastructure des transports à la croissance économique et à la qualité de la vie, les ministres ont discuté des mesures à prendre pour mettre en œuvre la [Vision](#) qu'ils ont élaborée en 2013 pour les transports au Canada, et ont de nouveau affirmé leur engagement à travailler ensemble.

La collaboration entre les gouvernements est essentielle à l'établissement de réseaux de transport sécuritaires et efficaces qui soutiennent nos collectivités et font croître nos économies locales, régionales et nationale.

Personnes-ressource :

Jana Régimbal
Attachée de presse
Cabinet de l'honorable Lisa Raitt
Ministre des Transports, Ottawa
613-991-0700

Relations avec les médias
Transport Canada, Ottawa
613-993-0055

Valérie Rodrigue
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Transports
et ministre responsable de la
région de Montréal
418-643-6980

Documents d'information

Groupe de travail national sur le poids et la dimension des véhicules
Mises à jour du Code national de sécurité
Mises à jour de la sécurité ferroviaire